

Objet : Réponse à une demande de pièces complémentaires
Dossier n° : 010310/KK P

Suite à votre courrier en date du 19 décembre 2025 concernant le caractère incomplet de notre dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet 010310/KK P, nous vous adressons par la présente les pièces complémentaires demandées, à savoir :

- Préciser les hauteurs minimales et maximales des panneaux photovoltaïques ;
- Réaliser un pré-diagnostic écologique.

1. Précisions relatives aux panneaux photovoltaïques

La toiture des abris est constituée directement de panneaux photovoltaïques, lesquels assurent à la fois la fonction de couverture et de production d'électricité. Il n'existe pas de toiture support indépendante au-dessus de laquelle seraient posés des panneaux. Les panneaux photovoltaïques constituent donc l'élément le plus haut de chaque abri.

La hauteur minimale des panneaux photovoltaïques correspond à la hauteur en bas de pente des abris, soit environ 2,50 mètres par rapport au sol naturel. La hauteur maximale des panneaux photovoltaïques correspond à la hauteur maximale des abris, soit environ 5,55 mètres par rapport au sol naturel.

Les panneaux photovoltaïques ont une épaisseur d'environ 30 millimètres et sont positionnés dans le plan de la toiture, n'entraînant aucune surélévation supplémentaire de la construction.

2. Pré-diagnostic écologique

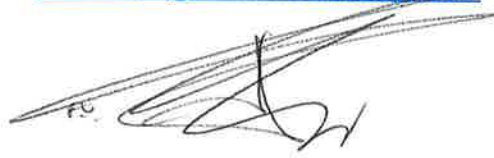
Vous trouverez ci-joint un pré-diagnostic écologique.

En espérant une suite favorable, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr Yves Le Bel

contactpc@novafranceenergy.com



Pièce jointe :

- Pré-diagnostic écologique

NOVAFRANCE Energy

Arteparc de Bachasson – Bât C – Rue de la carrière de Bachasson, 13590 MEYREUIL

SAS au capital de 267 875€ - SIREN 752 075 713

Tél. : 04.86.91.49.01 ; Mail : contactpc@novafranceenergy.com ; Site web : www.novafranceenergy.fr

